L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 19 AVRIL 1885.

Historique de la Fête Nationale Française du 14 Juillet 1884, à la Nouvelle-Orléans.

Suivant l'habitude et conformément aux précédents et aux règlements adoptés par la colonie française de la Nlle-Orléans et de la Louisiane, pour la célébration de la Fête Nationale du 14 Juillet 1884, nous avons l'honneur de vous soumettre l'Historique de la dite Fête pour l'année 1884.

Cet Historique ne peut être, bien entendu, qu'un résumé des travaux accomplis par le Comité des Trente. La Presse en a donné des détails presque jour par jour, et ils sont également contenus dans les archives et les procès-verbaux du Comité des Trente.

Il ne différera point des précédents. Il sera conçu dans le même esprit, sinon dans les mêmes termes. Cependant, suivant l'exemple de nos prédécesseurs, nous devons cet Historique à la colonie française.

En vertu d'une élection, tenue le 13 avril 1884, à la salle de l'Asile de la Société Française, pour le renouvellement du Comité des Trente, chargé de l'organisation de la Fête Nationale du 14 juillet 1884, les citoyens français dont les noms suivent ont été dûment élus :

MM. J. G. Spor, C. E. Champon, L. Girot, G. A. Blancand, E. Barbier, M. Bergez, Jean Peltier, G. Ludre, A. Dumestre, Chs. Trouilly, V. Haubtman, Jos. Leblanc, P. Béroud, P. E. Sarrazin, Chs. Adoue, Jules C. Bernard, O. Bercier, A. Villermin, B. Aubin, F. Lambert, M. Lion, Pierre Berges, Jos. Arteigt, E. Surgi, P. Esteben, J. Larrieu, H. Nizier, F. Toujan, Sébastien Roy, P. Péret.

C'est le 20 avril que le nouveau Comité se réunit à la Salle du Club de la Démocratie Française, et procéda aux travaux de préparation et d'organisation. La plus grande fraternité ne cessa jamais de régner parmi ses membres.

Dans cette première séance le Bureau fût élu et constitué comme suit :

F. Lambert, Président.
E. Surgi, Vice-Président.
J. G. Spor, Trésorier.
Jules C. Bernard, Secrétaire.
Chs. Adoue, Secrt. Adjoint.

C'est le Mercredi de chaque semaine, à 7 heures du soir que le Comité se réunit.

Dans le cours de ses travaux, le Comité eut à pourvoir au remplacement de plusieurs de ses membres démissionnaires.

Le Comité des 30, le 14 juillet 1884, se trouvait composé ainsi qu'il suit :

MM. J. G. Spor, C. E. Champon, F. Lambert, E. Surgi, Jules C. Bernard, Chs Adoue, P. Godchot, G. A. Blancand, E. Barbier, M. Bergez, Jean Pelletier, J. B. Dumestre, Léon Palas, P. Augrain, Jos Leblanc, U. Sahuqué, O. Bercier, A. Villermin, B. Aubin, M. Lion, H. Nizier, F. Toujan, Sébastien Roy, H. Dubos, J. Dufour, Dr Morice, F. Clos, A. Landrodi, J. F. Méda, Dr M. Fourgnette.

Afin de faciliter les travaux, le Comité Général se subdivisa en (10) Sous-Comités, comme suit : Sous-Comité de Finances, Sous-Comité de Souscriptions, Sous-Comité d'Emplacement, Sous-Comité d'Impressions et Publications, Sous-Comité d'Invitations, Sous-Comité de Décorations et Illuminations, Sous-Comité de Pyrotechnie, Sous-Comité de Musique, Saluts, Regates, Jeux, etc. Sous-Comité des Bals, et Sous-Comité de Police.

Il n'est pas nécessaire, croyons-nous, d'entrer dans les détails d'organisation et d'opération du Comité des Trente pendant les 3 mois qui ont suivi l'élection du 13 avril 1884.

Les résultats sont là.

Les recettes et les dépenses, scrupuleusement notées et pesées, ont été publiées dans le journal *l'Abeille*. Tous les noms des souscripteurs ont été publiés sans retard, sans omission et sans coût.

La récapitulation générale, portant les signatures du Trésorier, du Vice-Président,—Président du Sous-Comité des Finances—et des secrétaires, comme aussi unanimement adoptée par le Comité Général, lui-même, donne les chiffres suivants :

Reliquat de l'année 1882....	$ 417 37
Montant total des souscriptions..................	4,763 90
Total..................	$5,181 27
Montant total des dépenses..	3,998 23
Balance en caisse......	$1,183 04

Mais, Messieurs, toute médaille à son revers, et lorsque tout autour de nous, respirait la joie et le bonheur, il n'en était pas ainsi dans certaines parties de la France, où beaucoup de nos frères succombaient au terrible fléau le choléra —laissant derrière eux bien des familles dans la misère, des femmes, des enfants dignes de toutes nos sympathies, et qu'un devoir impérieux nous disait de secourir. Aussi, Messieurs, c'est avec joie que la proposition d'allouer sur le reliquat de nos recettes une somme de $500 pour venir en aide aux victimes du fléau fût votée par le comité. Cette proposition soumise à l'approbation des résidents français réunis en assemblée générale, fût ratifiée à l'unanimité.

Il restait en caisse une balance de $1183 04. En déduisant les $500, montant de la donation, il y a une balance en caisse, ce jour, de $683 04.

Après maintes démarches, il fut décidé que la Fête serait donnée au West End, cet emplacement étant considéré comme le plus convenable pour la célébration de la Fête et offrant les meilleurs avantages.

Le temps, d'ailleurs, s'unit à nous. La journée du 14 juillet 1884 fut une journée splendide. *Jupiter Pluvius* fit défaut ce jour-là, ne voulant pas par sa présence, jeter une ombre sur la splendeur de la fête.

Les journaux, sans exception, très bienveillants, ont, dans cette circonstance, fait ressortir toutes les magnificences de cette journée. 30,000 personnes de tous les rangs, de toutes les classes, de toutes les nationalités ont pris part à cette fête—Fête universelle.

C'est à l'abri du drapeau français, souverain ce jour-là, au West End, que se passa la célébration de cet anniversaire mémorable, où l'esprit de concorde, de patriotisme et de respect ne cessa de régner.

Au moment de transmettre nos pouvoirs à nos successeurs, nous ne pouvons que leur répéter les patriotiques paroles que nous avaient adressées nos prédécesseurs :

"Notre opinion est que la Fête Nationale française du 14 juillet soit célébrée chaque année, par notre population. Nos compatriotes qui ont l'amour de la patrie, de la France, le veulent ainsi. Ils veulent une fête vraiment populaire, une démonstration vraiment française. Ils s'honoreront à bon droit en honorant leur patrie.

La patrie pour eux, est le lien commun, la pensée commune, le sentiment commun et puissant. Elle est la vraie religion qui ne les divise point, mais qui les rassemble. Elle a la véritable foi qui n'a ni tièdes, ni sceptiques, ni infidèles. Et s'il est un jour d'harmonie parfaite et complète pour tous les Français d'ici, riches et pauvres, bourgeois et prolétaires, travailleurs de tout rang et de toute condition, nés au Nord, au Sud, à l'Est, à l'Ouest et au centre de la France, c'est le jour de la Fête Nationale—jour qui rappelle le commencement de la plus glorieuse, de la plus féconde et de la plus juste des révolutions accomplies pour l'affranchissement de la France et de l'humanité."

C'est à l'appui de ces nobles paroles que le Comité de 1884 a pu mener à bien la mission dont il était chargé—célébrer dignement et patriotiquement cette date mémorable.

Nous ne terminerons pas cet Historique sans adresser nos meilleurs remerciements à tous les amis de la France, Louisianais, Américains et autres qui nous ont aidés à célébrer ici la Fête de la France et de la République Française.

Aussi à nos nombreux compatriotes et amis de la Louisiane pour leur participation et leur présence.

A la Presse qui a bien voulu et toujours nous prêter son bienveillant et puissant concours.

Et merci, aussi, à celles qui par leur présence ont donné plus d'éclat à notre fête patriotique et française.

Nous offrons aussi nos sincères sentiments et nos remerciements au Club de la Démocratie Française dont la libéralité et le concours ne nous ont jamais fait défaut.

Egalement à la Société Française pour ses attentions à notre égard.

F. Lambert,
E. Surgi,
J. G. Spor,
Jules C. Bernard,
Chs Adoue,
E. Barbier,
O. Bercier,
H. Dubos.

Nous rappelons que le Comité des Trente, pour l'organisation de la fête Nationale du 14 juillet 1885, se réunit, aujourd'hui, à 1 heure p. m. au local du Club de la Démocratie Française, afin de procéder à son organisation et de recevoir du Comité sortant, les documents, archives, reliquat en caisse, etc.

Ce n'est pas un suicide vulgaire que celui dont le café du Pont de Fer, à Paris, a été le théâtre, récemment. Tiburce Hauterive, licencié en droit, est entré, vers minuit, dans cet établissement, et s'était fait servir un grog américain, y a versé du poison, a absorbé le tout, puis s'est mis à écrire ses impressions jusqu'au moment où la mort a arrêté sa plume.

Des voisins de table lui avaient vu déplier un petit morceau de papier et en vider le contenu dans son verre. Quelques minutes après, ils le virent pâlir et tomber à terre foudroyé. Dans une lettre qu'il avait laissée sur la table, et qui était adressée à ses parents, Tiburce déclarait se donner la mort "pour ne pas avoir à rompre un amour partagé". A côté de la lettre était la feuille de papier sur laquelle le jeune homme avait écrit ses impressions après l'absorption du poison. Les premières lignes sont tracées d'une main ferme, les dernières sont presque illisibles. Voici ce curieux document :

"Je me tue ; je m'empoisonne.... Dans un américain j'ai mis une trentaine de grammes de cyanure de potassium ; la dose d'acide cyanhydrique est plus que suffisante. Il est presque dissous.... Le liquide garde l'odeur du citron, mais il a un goût de potasse..... Quand toute trace de sel aura disparu, je boirai d'un trait..... Tout est dissous : le verre sent les amandes amères....

Un bel avenir s'ouvrait devant moi ; j'aime mieux mourir ; je ne voudrais pas trop souffrir pourtant. J'aime : c'est bon d'aimer, mais c'est fatal. Je vais boire ; j'aurai le courage : un verre est bien vite avalé.... J'ai pris une première gorgée : c'est mauvais. C'est bien âcre ; mon cœur bat très fort.... Aurais-je peur ? Non, je veux mourir.... Cela brûle.... la bouche, les lèvres...... Au revoir, adieu !"

La famille du jeune homme prévenue aussitôt, a réclamé le corps.

On croit l'autorité française décidée à sévir contre les marchands de décorations, dont un récent procès a encore ébruité les menées.

Comme pièce à ajouter au dossier, nous reproduisons ce dialogue fidèlement recueilli dans une soirée.

Deux pschutteux s'épanchent.

—Tiens ! qu'est-ce que vous avez donc là au cou ?

—C'est un ruban de commandeur du Monomopata.... Si le cœur vous en dit, c'est à bon compte.

—Non, chevalier me suffirait.... Je porte la barbe longue, et commandeur ça ne se verrait pas.

La scène se passe à Bruxelles.

Un bohème, à l'un de ses amis.

—Combien ça coute-t-il pour aller d'ici à Ostende ?

—Neuf francs.

—Eh bien, prête-moi donc..300 francs !

Dans l'une des rues voisines de Paris, demeurait, avec sont gendre et sa fille, un homme qui s'était retiré, après fortune faite, dans le commerce des fourrages, et qui jouissait de l'estime générale. Le gendre, lui, est un artiste lyrique qui a eu autrefois une certaine vogue.

D'humeur très gaie, il est toujours à l'affût de mauvaises plaisanteries à faire aux personnes de son entourage. Il y avait longtemps qu'il "guignait" son beau-père.

A force de chercher, il remarqua que sa chambre, située juste au-dessus de celle du vieillard, n'en était séparée que par un plancher mince et facile à percer avec une vrille. Son plan fut fait....

Le lendemain, vers minuit, le beau-père fut réveillé par quelque chose qui lui tombait sur la figure. Etonné, il se dressa sur son séant et remarqua avec stupéfaction que sa chambre était éclairée d'une lueur verdâtre. Pendant qu'il se demandait, en se frottant les yeux, s'il était bien éveillé, une voix sourde et plaintive, partant on ne sait d'où, murmura :

—Assassin ! assassin !.... c'est le sang de ta victime.

En même temps, une seconde goutte lui tombait sur la main, une troisième sur le drap. A la lueur pâle dont j'ai parlé, il vit que c'était rouge.

—Du sang ! C'est du sang ! râla-t-il d'une voix affolée.

Et, avec un gémissement d'angoisse, qui se termina en cri de terreur, parce qu'une nouvelle goutte de sang venait de lui tomber sur le nez, il reprit :

—Son sang ! song sang ! C'est lui qui revient de là-bas et qui se venge !....

Ce disant, il s'élança à bas du lit, la tête perdue et se mit à hurler en bondissant par la chambre :

—C'était bien la peine de le commettre, il y a trente ans, à trois milles lieues d'ici, ce crime qui a fait ma fortune !.... C'est effroyable. Au secours ! J'ai peur !....

Et il tomba évanoui dans les bras de son gendre et de sa fille qui, voyant le résultat inattendu de la terrible plaisanterie, étaient accourus au bruit.—Le délire du malheureux ne se calma qu'au bout d'une heure pendant laquelle il avoua—lui qu'on avait toujours considéré comme le bourgeois le plus honnête et le plus paisible du monde—avoir autrefois commis un crime en Australie.

Les deux frères jumeaux Ragonnaud, ouvriers puisatiers, travaillaient aux Adjouts (Charente), France, à un puits d'environ 80 pieds de profondeur.

Ils avaient fait partir une mine et étaient remontés à terre.

Lorsqu'ils eurent entendu l'explosion, l'un d'eux voulut descendre.

L'opération se fit d'abord sans encombre ; mais bientôt celui qui était resté à l'orifice sentit la corde s'agiter, puis subitement devenir lâche ; une seconde plus tard, il entendait la chute d'un corps au fond du trou.

C'était son malheureux frère qui asphyxié par les gaz, était allé se briser le crâne contre les rochers, après une chute de plus de quarante pieds.

Le frère se laisse glisser ; ses camarades l'aident ; mais, à son tour, l'asphyxie l'étreint et il crie : " Remontez ! remontez !"

On lui obéit. Il n'est plus qu'à vingt mètres de la terre, lorsque la tête lui tourne, ses mains deviennent inertes : il lâche le câble et disparaît aussi dans l'abîme.

Plus prudents, les autres ouvriers attendirent ; quand ils purent descendre, ils trouvèrent le premier des Ragonnaud mort ; le second, dont la chute avait été amortie par le corps de son frère, respirait encore.

C'est jour de fête. Toute la famille est à table, quand petit Pierre, qui a sept ans, dit à son oncle :

—Je voudrais bien faire comme toi.... tu m'apprendras, dis !....

—Quoi donc !

—Dame ; j'ai entendu dire à papa que quand tu étais jeune, tu étais parti un beau jour en faisant un trou à la lune !....

La *Basoche*, journal des huissiers, n'est pas ce qu'un vain peuple pense. Elle ne dédaigne pas, à l'occasion, la folâtre nouvelle à la main.

Exemple :

Un huissier se présenta dans une ferme pour y opérer une saisie. Il y fut reçu comme un chien dans un jeu de quilles. On lâcha sur lui, en effet, une demi-douzaine de bouledogues, et force lui fut de s'éloigner sans avoir pu instrumenter.

De retour dans son étude, on lui demanda s'il avait été bien reçu.

—Je crois bien, dit-il, on voulait même me faire manger !

Un bon pochard, à son neveu qui ne veut pas absorber.

—Mais bois donc, malheureux ! Si tu ne bois pas, tu n'arriveras jamais à être un ivrogne !

LOUIS BEZAUDUN,
Restaurant de la Louisiane,
(Cuisine française—Chef cuisinier, Louis Bezaudun).
107 RUE DOUANE,
Près Royale.................Nile-Orléans.
Salons privés Chambres confortables et élégamment meublées pour voyageurs
C'est le même restaurant qui était auparavant au No 113. Il est, aujourd'hui, immensément agrandi, dans une des plus belles salles de la ville, et les habitués et le public trouveront non seulement une table supérieure et les meilleurs vins, mais encore des appartements, des chambres et des salons au-dessus de toute éloge.
Téléphone dans le bureau.
11 déc—6m

INSTITUTION OURTO.
Pensionnat et Externat.
Coin St Philippe et Prieur.
Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris [illegible]

L. DUPLEIX—Agence général d'affaires—Natchitoches, Louisiane.
De longues années d'expérience, acquise par cette agence, offre au commerce et aux étrangers de grandes facilités pour ventes ou achats de propriétés, placement de capitaux ou produits Collections—renseignements de quelque nature qu'ils soient, recevront une attention prompte et spéciale. Correspondance échangée en Français, Anglais, Espagnol et Allemand. 6jan—

Spectacles, Bals, etc.

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Dimanche, 19 Avril.
Matinées Mercredi et Samedi.
QUATRIÈME SEMAINE DE LA SAISON DU
Madison Square Theatre Co.
On sera jouée la charmante Idylle de la Caroline du Nord,
ESMERALDA.
Personnages par toute la Troupe.
Décors nouveaux et magnifiques.
Dimanche, 26 avril—Hazel Kirk.
18 avril—

THEATRE ST. CHARLES. VICTOR DURAND.
"S'MOTHER MAN."
DIMANCHE, 19 AVRIL—UNE SEMAINE.
Matinées Mardi et Samedi.
Cédant à une demande presque universelle, la direction a conclu de remettre sur l'affiche, pour cette semaine seulement,
VICTOR DURAND,
Par Henri Guy Carleton.
Avec le même puissant personnel du WALLACK THEATRE COMPANY,
Tel qu'il a été représenté la première semaine.
C'est positivement la dernière chance de voir le grand succès de M. Carleton.
—TOUS LES FAVORIS—
DIMANCHE 26 AVRIL.
DIPLOMACY,
UN GRAND SUCCÈS WALLACK.
18av—

THEATRE EN FER DE FARANTA
Coin Bourbon et Orléans.
LUNDI, 13 AVRIL, 1885,
Première Représentation à la Nouvelle-Orléans du drame à grand spectacle
THE 7 SISTERS,
OU LE
Birth of Cupid in the Bower of Golden Pines.
Matinées les mercredis, samedis et dimanches. Entrée 10 cents. 14 avril—

GRUNEWALD OPERA HOUSE
Rue Baronne, près Canal.
Pour une courte saison, commençant DIMANCHE, 5 avril.
Matinées le Mercredi et le Samedi.
Le professeur MACALLISTER le fameux magicien, a apparu durant la dernière semaine, au Grunewald Opera House, devant un auditoire nombreux et choisi et a distribué une grande quantité de présents utiles et de valeur.
Ce soir il commence sa seconde et dernière semaine avec un programme entièrement nouveau, et parmi les belles illusions seront les quatre Eléments—la Terre, le Feu, l'Eau et l'Air.
Ce soir il donnera comme principaux cadeaux—
Un service français composé de 118 pièces.
Un pot à filtrer.
Une montre de dame en or.
Durant la semaine dernière les cadeaux de valeur suivants ont été reçus par les personnes ci-après nommées :
Thos Freeland, pot à glace en argent.
M. W. Newman, service à thé en faïence.
Mme Fisher, montre en or de dame.
Mme E. Jumonville montre en or pour homme.
Mme Maria Ferry, service à thé en argent.
Mme John Hogan, montre en or de dame.
Mme E. Falk, un ameublement en noyer.
Mlle E. Sonat, service à thé en faïence.
M. Charles Butler service à dîner en faïence.
M. M. Ryan, pot à glace.
Mme R. T. Hinson, pot à glace.
Et plus de 600 petits cadeaux valant de 50 cents à $5, ont été donnés.
Voyez les journaux quotidiens pour la liste des principaux cadeaux qui seront donnés chaque soir.
Encore une Semaine !
Souvenez-vous de l'endroit !
Prix d'admission populaires.
Enfants avec une enveloppe .... 25 cts
Entrée générale avec deux enveloppes .. 50 cts
Le porteur d'un billet d'un dollar recevra six enveloppes.
Rien d'extra pour sièges réservés au bureau de location, au News Stand de l'Hôtel St Charles.
12 avril—

RENDEZ-VOUS DES FAMILLES !
Musée et Théâtre Colossal de Robinson.
Rue du Canal, près St-Charles.
MUSÉE — Bucollo le géant, Lamaie Prof. Rickett, famille artistes prodiges, CONGRÈS D'ALBINOS, Lamaie Navilla, A. Bonny, famille Di Langue, Mlle Zera Zengella, Maggie Minnott.
THÉÂTRE — Mlle EMMA OUENT. Voyez la petite Elsa LOANE, chants et danses, ENFANTS DE ARLEY, Ar[illegible] Baker, Mme Negro, Allen et West, artistes et autres.
10c. Les portes sont ouvertes de 10 heures a. m. à 10 heures du soir. 10c.
Entrée pour tout 10 Cts.
18avril—

LEON OUEYROUZE.
GROCER'' EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
17 RUE DECATUR.

A louer.
Le bateau à vapeur Mabel Comeaux peut être loué pour excursion tous les Dimanches (seulement) de 9 heures du matin au lundi matin. S'adresser à bord tous les lundis, mercredis et vendredis jusqu'à midi. Il continuera à faire les voyages réguliers du haut de la côte ces jours là. 3 fév—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS,
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.
1er avril 1885.

Arrieu Justin	Keller Marie Barbe ép. Louis Tache
Bernard Frédéric Martin	Ladevèze Télèphe
Bridault Charles Emile Auguste	Ladrix Paul Beu
Bouche Jacques	Leyd Auguste
Cathalogne Valenton	Lombard François Fidèle
Carrère Mme François	Monchon Pierre
Chanteraut	Médus Jean Louis
Cassou Pierre	Mournet Louis
Cazes Joseph	Mistrot Guillaume André
Castel Marie Anne femme Oueillé	Morin Antoine et Denis
Castel Paul	Mondin Romain
Combas Guillaume	Mélis Daniel Joseph Clotilde
Chourreau Bernard	Oueillé Jean
Couillaud Emile	Pradal Jean
Claverie Jean Marie Louis	Pagès Félix
Chéoux Pierre	Pène Mme femme Roquevert
Coulet Paul	Pène Dominique
Courret Silvio	Pène Jean
Douns Jean Marie Isidore	Pène Mlle Anastasie
Debiaune Claude	Pommateau Jean Marie
Deschamps Etienne	Planus Francis
Dubois Ernest	Roquevert Louis
Dupeaux Hippolyte	Rivel Jean Baptiste
Desommes	Léon
Dupont Pierre Benjamin	Roche Auguste
Essat Jean Joseph Léon dit Gendrouu	Rougé Jean
Escoubas Adolphe	Rudelli Antoine
Gallen Jean Baptiste	Ratier Paul
Giraud Mlle Angèle	Saillant Joseph
Giraud Mme Vve	Stef Michel
Giraud Mlle Fortunée	Smith Mme Vve
Grillet Benoit Jean	Sylvestre Joseph
Georgel Charles	Tremant les époux
Imbert Albert Henri Fernand	Thévenin Mme Vve
Kayros ou Kayroo Pierre	Thomas Narcisse
	Touchard
	Tessière Paulin Eléazar
	Tujague Victor
	Vergès Pierre
	Vergez Jean Marie

Le Consul général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

The most popular Weekly newspaper devoted to science, mechanics, engineering, discoveries, inventions and patents ever published. Every number illustrated with splendid engravings. This publication, furnishes a most valuable encyclopedia of information which no person should be without. The popularity of the SCIENTIFIC AMERICAN is such that its circulation nearly equals that of all other papers of its class combined. Price, $3.20 a year. Discount to Clubs. Sold by all newsdealers. MUNN & CO., Publishers, No. 361 Broadway, N. Y.

PATENTS. Munn & Co. have also had Thirty-Seven Years' practice before the Patent Office, and have prepared more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and foreign countries. Caveats, Trade-Marks, Copyrights, Assignments, and all other papers for securing to inventors their rights in the United States, Canada, England, France, Germany and other foreign countries, prepared at short notice and on reasonable terms. Information as to obtaining patents cheerfully given without charge. Hand-books of information sent free. Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the Scientific American free. The advantage of such notice is well understood by all persons who wish to dispose of their patents.
Address MUNN & CO., Office SCIENTIFIC AMERICAN, 361 Broadway, New York.

Spectacles, Bals, &c.

Théâtre de l'Opéra.
Coin Bourbon et Toulouse.
GRANDE TROUPE TYPIQUE
DANSANTE ET CHANTANTE
d'Indiens Maya du Yucatan—Mexique.
Les représentations commenceront DIMANCHE SOIR, 19 AVRIL et se continueront tous les soirs jusqu'à nouvel ordre.
Cette troupe présentera au public un Spectacle entièrement nouveau—celui d'Indiens Maya du Yucatan, Mexique, avec les véritables costumes et instruments du Mexique, dans les danses et les chants en usage à l'époque de la découverte, 1506. On y verra, dans des tableaux de la plus stricte fidélité, comment à cette époque les Indiens composaient les Fêtes en l'honneur de leurs Dieux.
Les Directeurs de cette troupe n'ont épargné aucune dépense pour offrir au public distingué de la Nouvelle-Orléans des représentations réalistes des habitants primitifs de musique. La troupe se compose de 6 femmes—pures Indiennes Mayas, de 6 hommes purs Indiens Mayas, de 8 metis et d'un grand orchestre ; le tout sous la direction de M. MIGUEL ESPINOZA.
Prix d'entrée :
Parquet et Premières, avec places réservées .50 cts
Secondes .... 25 cts
Troisièmes .... 10 cts
Enfants, moitié prix.
On peut se procurer les billets de 10 heures du matin à 4 heures P. M. au magasin de musique Werlein, 135 rue du Canal. Le Contrôle sera ouvert à l'Opéra à 6 heures.
Le spectacle commencera à 8 heures précises.
Le piano Mathushek dont il sera fait usage, est fourni par M. Werlein, 135 rue du Canal.
18 avril—2t

Entrée :
Adultes 50c
Enfants 25c
Lumières électriques la nuit
B. NEU .... DIRECTEUR.
21 janv—

PETITES ANNONCES.

DEMANDES

On demande, une femme instruite de préférence une française elle doit être bonne couturière et savoir prendre soin d'enfants déjà grands. Elle devra se rendre généralement utile et devra voyager. Références exigées. Adresser CLANS, bureaux de l'Abeille. 19avril—1f

On désire acheter, Pour une famille une maison située dans le Deuxième District et valant de $3000 à $4000. S'adresser par lettre à Z., aux Bureaux de l'Abeille.
12avril—3dim

On demande—Un homme ou une famille pour travailler à la part sur une ferme à six d'environ 160 arpents faisant face au fleuve vis à vis le terrain de l'Exposition. Il y a sur la ferme un syphon d'un pied de diamètre pour arroser la rizière. S'adresser au No. 7 North Street, Place Lafayette de midi à 2 heures.
15 mars—

A LOUER

A louer—La maison No. 71 rue St Pierre près de la Cathédrale St Louis. Plus de vingt chambres, y compris un beau salon à arche. Le tout en parfait état. Gaz et eau partout. S'adresser au No 119 rue Royale. 17av—6f

A VENDRE

A vendre—A des conditions raisonnables la propriété faisant face au Chemin de la Métairie vis à vis du Parc de Ville, Second District contenant environ vingt-six terrains à l'abri de l'inondation. Les améliorations comprennent deux cottages et bâtisse dans le fond ; cour pavée. Sur la propriété il se trouve beaucoup de jeunes orangers, arbres et arbustes. Les chars de ville passent devant la porte. S'adresser à F. Lebeaupe, 97 Passage de la Bourse. 19av—6t

Grocerie à vendre. A vendre une grocerie et buvette pour cause de maladie du propriétaire actuel située dans un bon quartier et faisant d'excellentes affaires. Loyer modéré. S'adresser à S. BLASINI de 11 heures à midi. 90 Exchange Alley. 19avril—1t

A vendre, à bon marché 1000 volumes de droit, de médecine et autres en différentes langues recueillis d'occasion aux Ventes ou écrits. S'adresser à [illegible] 2 et 42 Passage de la Bourse. M. Goldth[illegible] achète toujours des bibliothèques et des livres d'occasion.
19avril—1f

A vendre ou à louer—A Covington, Louisiane. Deux très bonnes maisons en parfait état convenables pour Hôtels [illegible] S'adresser à H. J. Smith, Covington, ou à A. Thompson Nouvelle Orléans. 11 avril—

A vendre—Cette propriété de valeur et bien située, No 160 rue Bourbon, coin Ste-Anne, convenable à tous genres d'affaires, conditions faciles. Louis H. Pe[illegible]et, 34 Passage de la Bourse. 18 jan—

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille.
29 avril

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Alexandrine Cougot, Epouse décédée de Jean Marie Cazeaux.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 14.144—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. M. Cazeaux l'époux survivant ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 avril—19 23 28

Succession de Juan Victor alias Morales.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 14,066—Division D—Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public, a pétitionné à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Juan Victor alias Morales, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15avril—15 19 24

Succession de Thomas H. Kennedy et femme.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. Nos 12 854 et 13 956. Division B—Attendu que Thomas S. Kennedy et Mlle Lucie Ada Kennedy ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Thomas H Kennedy (née Chew) décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 avril—11 15 19

Succession de John Rhodes.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 14,008. Division B—Attendu que Mme Vve John Rhodes a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Rhodes, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11avril—11 15 19

Succession de Louis Loison.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 10.067—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Louis Loison administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11av—11 15 19

Succession de John et George Cromwell.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 3,954—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par l'administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et le dit administrateur déchargé.
Par ordre de la Cour.
W. G. McGEEHAN, Greffier.
10av—10 14 19

Succession de Mme Jane Shepherd.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 14,034—Division E—Attendu que Alexander Smith a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Jane Shepherd, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. G. McGEEHAN, Greffier.
10 avril—10 14 19

Succession de Veuve Claus Hollman.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,790—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Alfred Moss, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14avril—14 18 23

Le plus grand médium-guérisseur du siècle—Madame Nelson, rue St. Joseph, 205, entre Carondelet et St-Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à réussir en quoi que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la science de médecine éminente est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M à 9 P. M., $1 et $3. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète.
6jnov—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage en bois à double corps de logis. No. 420 rue Ste Anne, entre Galvez et Miro. Vente pour du comptant—A l'encan.
PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 2 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 28 mars 1885, Dossier No. 13,579, pour le compte de la succession de Mme Margaret Ferner, veuve de Pierre Ferner, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan.
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Galvez et Miro, désigné comme No. 17, et mesure 30 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 79 pieds 3 pouces et 3 lignes sur le côté du lot No. 18, et 79 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la ligne près du lot No. 19, et 30 pieds de largeur dans le fond, le tout au pied américain.
Les améliorations comprennent un cottage à deux corps de logis, connu comme le No. 420 rue Ste Anne et ayant 2 chambres et une cuisine de chaque côté, 2 citernes, cour, etc., et est loué à raison de $14 par mois.
Conditions—Comptant en passant le titre, 10 pour cent comptant sur les lieux et assumant le paiement des taxes de 1885.
Acte de vente pardevant Fred Adolphe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 mars—29 avril 5 12 19 26 mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage rue de Chartres, entre Pauline et Indépendance.—Succession de feu Henry Hartmann, Dossier No 13,367.—A l'encan.
PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 2 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 26 mars 1885, No. 13 367 du Dossier de la Cour pour le compte de la succession de feu Henry Hartmann, à l'encan, il sera vendu—
Une certaine portion de terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1, borné par les rues Peters, Chartres, Indépendance et Pauline, commençant à un point 61 pieds 8 pouces et 2 lignes de distance du coin des rues Chartres et Pauline et mesurant 31 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 61 pieds, au pied américain.
Les améliorations comprennent une jolie résidence cottage en bois contenant 4 chambres, cuve, hangar, etc.
Conditions—Comptant en passant l'acte de vente, l'acquéreur devant assumer en sus du prix de son enchère les taxes dues et exigibles en 1885, et faire un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.
Acte de vente pardevant R. J. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 mars—avril 5 12 19 26—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.
Actions de Compagnie d'Assurance.
Succession de feu Wm R. Bell.
A l'encan au comptant
PAR W. I. HODGSON encanteur Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 25 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, près Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D, en date du 2 avril 1885, Docket No. 13580 pour le compte de la succession de feu Wm. R. Bell, à l'encan, il sera vendu—
7 Sept. Actions du Fonds Capital de l'Association d'Assurance de la Nouvelle Orléans de $30 payées en plein.
Conditions—Comptant avant le transfert.
16 avril—16 19 23 à la date

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 13 091

In Re. Newton Buckner, demandant une Monition.

ETAT DE LA LOUISIANE—A TOUS CEUX à qui cela concerne. Salut. Attendu que Newton Buckner a acheté à une vente publique faite par le Shérif de la paroisse Ascension le 7e jour de mars 1885, en vertu d'un writ de fieri facias adressé par la dite Cour Civile pour la paroisse d'Orléans au dit Shérif de la paroisse Ascension dans l'affaire de Newton Buckner contre James Buckner No 13,091 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite et s'est adressé à cette Cour pour une monition en conformité à la loi et aux sections 2370 2371 2372 et 2373 de la loi No 95 approuvée le 10 mars 1870 des Statuts Revisés de la Louisiane.

Que toutes les personnes y intéressées sachent et soient averties au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans qui ont à faire valoir un droit ou une objection quelconque à la propriété ci-après décrite, pour laquelle un jugement de la Cour, en vertu duquel la dite vente a été faite, que dans l'estimation ou l'annonce à l'époque de l'acte de vente, ou pour tout autre défaut quelconque de donner dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

On a la dite vente de la propriété ci-après décrite, Newton Buckner est devenu l'acquéreur pour la somme de Cinquante Mille Piastres. Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du Shérif enregistré au bureau des aliénations de la paroisse Ascension le 7e jour de mars 1885, et figurant aux archives du greffe de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans le 23e jour de mars 1885.

Toute cette habitation avec les dépendances et améliorations qui s'y trouvent, sucrerie, machines et autres accessoires appartenant à la dite sucrerie, maisons de résidence, cabanes de nègres et tous autres bâtiments ainsi que les droits, voies, privilèges et dépendances qui s'y rattachent situés dans la paroisse Ascension, Etat de la Louisiane sur la rive gauche du Bayou Lafourche, à une distance d'environ deux milles au dessous de Donaldsonville, connue et désignée comme Plantation [illegible] au dessous par les terres ayant autrefois appartenu à Hansen et connue comme Belle Terre Plantation, et au dessus par les terres de J. J. Nolan. La dite plantation se compose des portions de terre ci-après décrites savoir :

1. Une portion de terre ayant quarante arpents de face sur le Bayou Lafourche sur une profondeur d'environ quarante arpents laquelle a été subdivisée en trente deux terrains numérotés de 1 à 32 suivant un plan dressé par S. C. Hepburn arpenteur à l'époque de la vente qui en a été faite par le shérif de la paroisse Ascension le 6 décembre 1873 en vertu d'un writ de vente adressé au dit shérif par l'Honorable Suprême Cour du District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire de S. H. Buckner contre Samuel H Bell No 5186 du docket de la dite Cour, vente en laquelle Buckner devint l'acquéreur de la dite propriété et comme l'acte de vente du shérif pour la dite propriété enregistré dans le livre No 30 page 153 des aliénations de la dite paroisse Ascension.

2. Une portion de terre ayant cinq arpents plus ou moins de face au Bayou Lafourche avec les profondeurs à elle appartenant bornée sur la ligne supérieure et dans le fond par les terres de H. S. Buckner et sur la ligne inférieure par les terres de Jesse Parent et autres, que le dit H. S. Buckner a acheté à une vente publique qui en a été faite par le shérif de la paroisse Ascension, le 5 avril 1879 en vertu d'un writ de saisie et de vente émis par l'Honorable Cour du Quatrième District Judiciaire de cet Etat pour la paroisse Ascension, dans l'affaire de James Teller contre Joseph B. Sandlen interdit, et Eliza Morin curatrice No 1973 du docket de la dite Cour, ainsi qu'il appert de l'acte de vente du Shérif enregistré dans le livre No 31, page 612 des Aliénations de la dite paroisse Ascension.

Aussi quatre vingt neuf mulets vingt charrettes à mulets, un wagon Bailey, un jeu de tonnes en bois avec cercles, quatre charrettes à un mulet, deux charrettes à eau, trois brouettes, un distributeur de Cotton Seed Meal, deux machines Disk lay by, deux machines lay by ancien genre, deux cultivateurs Ludow trois Von Phul stubble diggers, deux shavers, cinquante six charrues à chevaux, dix charrues à quatre chevaux, trente deux charrues à chevaux, douze charrues à un cheval dix charrues à double soc, six "Diamond Cultivators", trois herses, trois "Southern Corn Planters", un Planting Flake, deux lay by Flakes un moule double, douze pelles à longs manches, six pelles à manches courts, douze lames à longs manches trois fourches à fumier, six longs manches, trente six pioches pour cannes, trente sept paires de harnais pour charrues, vingt selles avec accessoires pour charrettes trois prélarts, cent pieds de cordes de 2 1/2 pouces, cinq cents pieds de cordes d'un pouce et demi, soixante quinze pieds de corde d'un pouce un bloc et tackle pour corde d'un pouce et demi, un bloc et tackle pour corde d'un pouce, un snatch block, un bloc différentiel, un cric, trois crics, trois truelles, quarante huit couteaux à canne, un jeu d'outils de mécanicien un jeu d'outils de forgeron, deux scies à main, une hache, deux scies transversales, une échelle à extension, cinquante chaînes (cinquième) une meule, une balance à plate forme, une balance à sucre, une balance à viande, un chemin de fer en sections (un mille de long), six wagons pour remblayage environ neuf mille barils de charbon, environ trois mille cinq barils de maïs, environ 110 charges de foin de lianes de pois, la récolte de cannes sur pied, un poêle de cuisine avec ustensils, un lot d'assiettes, de plats, de couteaux et de fourchettes, une pendule marchant huit jours, douze lampes à pétrole, deux cents barils à sucre vides, deux lots de sacs vides, quatorze bois de lit, seize matelas en mousse, vingt-sept paires de couvertures de laine, vingt cinq draps, neuf taies d'oreillers, vingt trois chaises, vingt traversins en mousse, quinze moustiquaires, trois pots et cuvettes, deux jeux de cuvettes et pots en fer blanc deux lavabos.

Nouvelle Orléans, 30 mars 1885.
(Signé) W. T. HOUSTON
Juge de la Cour Civile de District.
(Signé) GEO. P. CAZELAR,
Député Greffier de la Cour Civile de District.
Pour copie conforme :
Geo. P. CAZELAR, Député Greffier.
7avril—31 30j

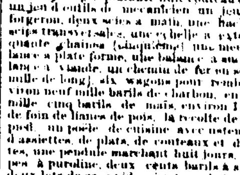

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoires pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nile-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous rapports.

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1883
BASILE BARES
No 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.
VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré, Brèveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.
Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.
5nov—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Magnifique position pour résidence Rue Kerlerec, Nos. 18 et 20
PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 25 avril 1885 il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles—
Une magnifique position pour résidence rue Kerlerec, entre les rues Dauphine et Bourgogne, bornée par la rue de l'Esplanade ; lequel lot de terre mesure 56 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Kerlerec sur 160 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an, de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Les taxes dues en 1885 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix de vente.
Acte de vente par devant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acheteurs sur le prix d'adjudication.
10 avril—

Vente positive pour clore des intérêts conjoints de plusieurs propriétés admirablement situées dans le Second District.
Agréable résidence à étage avec verandah, rue Dumaine No. 360.
No. 199 rue St-Pierre, résidence à étage en briques.
Nos. 31 et 33. La maison rue du Quartier, près de l'Hôtel des Monnaies.
La jolie maison à deux corps de logis sur le Chemin du Bayou, Nos. 218 et 218 1/2.
No. 306. Petite résidence rue St-Philippe en parfait état.
No. 414. Rue St-Philippe grand terrain avec bâtisses, 71x175.
No. 167. Rue des Ursulines, maison à deux corps de logis, façade en briques.
Nos. 114 et 114 1/2. Rue de l'Hôpital, maison double.
No. 436. Maison rue Dumaine, grand terrain, 39x186, avec porte cochère.
Une portion de terre, sur la rue Bienville, près du Chemin de la Métairie, 78x269.
PAR JAS P. GUINAULT encanteur.—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 25 AVRIL 1885, il sera vendu, à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles les propriétés suivantes, savoir :
1. Cette agréable et jolie résidence de famille mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dumaine sur 127 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre les rues Robertson et Claiborne. Ensemble une jolie maison haute couverte en ardoises ayant au rez de chaussée corridor d'entrée, salon double à arche salle à manger avec porte à coulisse et trois belles cheminées en marbre blanc dans les appartements du bas, galerie fermée, quatre chambres à coucher au premier avec corridor et cabinet, un magnifique verandah en fer sur la façade et balcon sur le derrière.
Une autre bâtisse à étage attenant à la maison principale, couverte en ardoises ayant six chambres. Le gaz est dans la maison ; tous les lustres sont vendus avec la maison, chambres à bain, lieux d'aisance, poulailler, hangar, cour carrelée, citerne, hydrant etc. etc.
2. Un lot de terre mesurant 20 pieds de face à la rue St Pierre sur 72 pieds de profondeur entre les rues Bourbon et Dauphine. Ensemble une maison en briques à étage ayant au rez de chaussée un magasin et trois chambres avec cour, lieux d'aisance, cuisine haute en briques de trois chambres, hydrant, cour carrelée, lieux d'aisance, etc. etc. Loué $35 par mois.
3. Un lot de terre mesurant 31 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue du Quartier sur 115 pieds 7 pouces de profondeur entre les rues Chartres et Vieille Levée.
Ensemble une maison basse façade en briques, briquetée entre poteaux ayant six chambres cuisine haute en briques de quatre chambres, lieux d'aisance, hydrant, &c. &c. Loué $35 par mois.
4. Un lot de terre mesurant 34 pieds 7 pouces 4 lignes de face au Chemin du Bayou sur 163 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur entre les rues Marais et Tremé. Ensemble une jolie maison double à mansarde ayant huit chambres, dont deux dans la mansarde, cuisine haute en bois couverte en ardoises contenant quatre chambres avec le salon, gaz dans la maison, hydrant, cour carrelée, lieux d'aisance, etc. Loué $35 par mois.
5. Un lot de terre mesurant 29 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue St Philippe sur 130 pieds de profondeur entre les rues Prieur et Johnson. Ensemble une maison de quatre chambres couverte attenant à la maison, citerne, lieux d'aisance, &c. Loué $12 par mois à un très bon locataire.
6. Deux lots de terre mesurant ensemble 71 pieds de face à la rue St Philippe sur 175 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison basse en bois ayant quatre chambres, deux chambres à coucher, une cuisine, grande basse cour, cuve, cabinet d'aisance, arbres fruitiers, &c. &c.
7. Un lot de terre mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la rue des Ursulines sur 116 pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur entre les rues Remparts et St Claude. Ensemble une jolie maison double façade en briques à six chambres dont deux dans la mansarde, cuisine de quatre chambres, deux cabinets, cuisine de quatre chambres, couverte en ardoises, gaz, hydrant, à chaque locataire, etc. etc. gaz dans la maison.
Le tout divisé en deux locations et loué à un parfait locataire depuis six ans à raison de $35 par mois.
8. Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue de l'Hôpital sur 161 pieds 11 pouces de profondeur entre les rues Bourbon et Dauphine. Ensemble une maison double couverte en ardoises ayant six chambres, deux cabinets et galerie, cuisine, hydrant, etc., loué à [illegible] contenant quatre chambres en briques couverte en tuiles.
Le tout divisé en deux locations et loué $24 par mois.
9. Un grand terrain mesurant 39 pieds 7 pouces de face à la rue Dumaine sur 186 pieds de profondeur entre les rues Tonti et Rocheblave. Ensemble une maison [illegible] ayant deux belles chambres, deux cabinets, une galerie fermée et une galerie couverte, une cuisine, etc.
10. Une portion de terre sur la rue Bienville, près du Chemin de la Métairie, mesurant 269 pieds de face à la rue Alexander sur 78 pieds de face à la rue Bienville et la même largeur à la rue de la Douane. Le tout cultivé en jardin et en bon état.
Le tout conformément aux plans exposés à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Les taxes dues en 1885 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix de vente.
Actes de vente par devant [illegible] notaire, aux frais des acquéreurs.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acheteurs sur le prix d'adjudication.
18 avril—

PAR VINCENT & CO.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Faïence, Verrerie, Couteaux de Table et de Poche, Pendules, Miroirs, etc.
Nathan Meyer vs Ses Créanciers
No. 13,399—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
A l'encan
PAR VINCENT & CO—Bureau 64 rue Douane—VENDREDI, 1er mai 1885 à 10 heures et demie au magasin No. 102 rue Gravier entre Camp et Magazine, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 avril 1885, Dossier No 13,399 dans l'affaire de Nathan Meyer vs. ses créanciers à l'encan, il sera vendu—
Le contenu du magasin No. 102 rue Gravier entre Camp et Magazine consistant en Faïence, Verrerie, Couteaux de Table et de Poche, Pendules, Miroirs, etc.
Aussi—Un Coffre fort en fer.
Conditions—Comptant.
19 avril—19 29—mai 1er

PAR O. VALETON.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Goélette Américaine Seguin.
Succession de Salvador Fernandez.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 11,907.
PAR O. VALETON, Encanteur—LUNDI 20 avril à midi, il sera vendu à l'encan au public vis à vis de la rue Marigny, 3me District, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 26 mars 1885—
La Goélette Américaine Seguin de Mobile 105 43/100 tonneaux, nouvellement doublée en métal en 1883, classée A 1 1/2 avec tous les agrès et apparaux, telle qu'elle se trouve actuellement mouillée au wharf en face de la rue Marigny, 3me District, en parfait ordre prête à prendre la mer.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
21mars—21 28 avril 11 20

PAR B. ONORATO.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Chevaux, Buggies, Surreys, Phaetons, etc.
Dans l'affaire de Oner Farrier vs ses créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C—No 13,946.
Vente provisoire de syndic.
PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No. 45 rue Royale—LUNDI, 20 avril 1885, à 10 heures et demie du matin, au local, rue Gravier, près de l'encoignure Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de ladite Cour, en date du 7 avril 1885, le procédera à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Plusieurs chevaux de valeur, Buggies, Phaetons, Harnais, Selle, etc.
Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant avant livraison.
8 avril—8 14 20

PAR HOEY & O'CONNOR.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence sur la rue Liberty.
J. N. Baker vs Les mineurs Drake.
No. 10,420.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE
PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, Encanteur.—Bureau, No 17, rue Carondelet—SAMEDI, 16 mai 1885 à midi à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon N. H. Rightor juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 janvier 1885 et signé le 19 janvier 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir—
Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Benton ou Franklin, Liberty, Clio et Calliope, désignés comme lots Nos. 11 et 12 qui se touchent et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Liberty sur une profondeur de 112 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent les résidences en bois à un et deux étages, Nos. 305, 307 et 309 rue Liberty.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent par an privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues en 1885 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant M. Gernon, notaire, No. 20 rue St. Charles.
15avril—15,25—2,9,16,mai

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Grande maison en briques, rue Dumaine, entre Royale et Bourbon.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 25 avril 1885, à midi à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, il sera vendu :
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Royale et Bourbon désigné par la lettre B, mesurant 54 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur irrégulière de 79 pieds 2 pouces 2 lignes. Pour mesures correctes voir le plan à la Bourse.
Les améliorations comprennent une grande maison en briques à un étage ayant quelques 12 chambres, cuisine en briques à deux étages, ayant 4 chambres, deux corridors.
Termes et conditions—1/3 ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit avec hypothèque spéciale et privilèges, 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, 5 0/0 pour honoraires d'avocats en cas de poursuites et de toutes les autres clauses habituelles contenues dans les actes de ventes. L'acquéreur tiendra les bâtisses assurées et transférera la police d'assurance au détenteur des billets, assumera et paiera les taxes de 1885 en sus du prix de l'adjudication et sera tenu de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 avril—

Pour le Compte d'un Propriétaire Absent.
Magasin et Résidence en briques à trois étages, No 132 rue Chartres, entre St-Louis et Toulouse.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI 2 mai 1885, à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, Decatur, St Louis et Toulouse mesurant 24 pieds 9 pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de 70 pieds. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, le rez-de-chaussée est en usage comme magasin et le premier et second étages pour résidence, dans le premier étage il y a deux chambres à coucher, cabinet, escalier et corridor, la même distribution dans le deuxième étage. Une bâtisse en briques à trois étages, servant de corps de logis, ayant six chambres, lieux d'aisance à chaque étage, waterworks, cuve, corridor, etc. etc., connu comme le numéro municipal 132 rue Chartres loué à raison de $35 par mois.
Conditions—1/3 ou plus comptant le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les clauses de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur devra assurer les bâtisses pour un montant égal aux billets souscrits, transférer la police d'assurance, payer les taxes de l'année 1885 en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros notaire aux frais de l'acquéreur.
18 avril—18 19 25 à la vente

Magnifique résidence de famille.
No 93 rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine—Second District.
Succession de John Fourton.
No 11,934—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 2 mai 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 mars 1885, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites à savoir—
Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St Philippe, mesurant au pied américain d'après un plan fait par J. Bourgerois, voyer de la Première Municipalité le 7 janvier 1839, 29 pieds 4 pouces et 1 ligne de pouce de face à la rue Dumaine, même dimension sur la ligne du fond et 85 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Etant la même propriété que John Fourton avait achetée de Mme Céleste Marchand d'après un acte de vente passé pardevant Joseph Michel anciennement notaire, le 4 avril 1876.
Conditions—Comptant sur adjudication.
Acte de vente pardevant C. T. Soniat notaire aux frais de l'acquéreur.
28 mars—28 avril 11 18 25 mai 2

PAR MATHER & HOMES.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Terrains nus et propriété améliorée dans le Quatrième et Sixième District.
Successions de [illegible] Weigel et Elizabeth [illegible].
No 10,646—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI 16 mai 1885, à midi à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans rendu le 8 avril 1885 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir—
1. Un lot de terre avec les améliorations dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Josephine, Jackson, Chestnut et Coliseum, désigné comme lot No. 15 mesurant 28 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Coliseum sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, et formant le coin sud-est de dites rues.
2. Trois lots de terre dans le Sixième District dans l'îlet borné par les rues Laurel, Constance, Pennsilton et Amelia désignés comme les Nos 15, 16 et 17 mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles.
3. Six lots de terre et les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District, dans l'îlet borné par les rues Camp, Chestnut, Soniat et Dufossat désignés comme les Nos 11 à 16 inclusivement. Le lot touchant et formant l'encoignure nord-est des rues Dufossat et Chestnut d'après un plan de John F. Braun exposé à la Bourse, sur le lot No 11 faisant face à la rue Dufossat il y a un cottage en bois à galerie.
4. Quatorze terrains et améliorations dans le Sixième District dans l'îlet borné par les rues Henry Clay, les rues Calhoun, Preston et Magazine désignés par les Nos 2 et les lots Nos 6 à 18 inclusivement, ces derniers formant la façade entière de l'îlet sur la rue Preston. Le tout comme il appert d'après les plans de John F. Braun exposés à la Bourse. Sur le lot No 10 qui forme le coin des rues Preston et Calhoun de même que sur le lot No 14 qui forme le coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue Preston il y a une maison en bois à un étage.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur le restant à un et deux ans de crédit avec intérêt à 7 pour cent par an du jour de la vente, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles dans le courant de l'année 1885, et faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John Bendernagel notaire, No. 436 rue Commune.
12 avril—12 25—mai 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Quatrième District.
Magasin à deux corps de logis, Nos 677 et 679 rue Tchoupitoulas, entre Annunciation et Adèle.
Lots de valeur et améliorations,
Formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Adèle, pavés en blocs sacrés, sur la façade, à deux îlets du débarcadère du ferry de la rue Jackson.
Succession de John Harney décédé.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 9471.
A l'encan à des conditions faciles.
PAR MATHER & HOMES—Warren Homes encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI 25 avril 1885 à midi à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 17 mars 1885, dossier No 9471 pour le compte de la succession de John Harney décédé, il sera vendu à l'encan—
1° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Adèle et St. André. Le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Adèle et Tchoupitoulas, et est désigné comme lot No 1 et mesure 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 114 pieds 9 pouces 9 lignes sur la rue Adèle, 119 pieds 6 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot No 2, et 33 pieds 6 pouces de largeur dans le fond.
Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage sur la façade et un hangar dans le fond.
2° Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et île que la propriété ci-dessus décrite et y touchant désigné comme lot No. 2 et mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 3 et 119 pieds 6 pouces sur la ligne de l'autre côté qui le divise du lot No. 1 et 33 pieds 6 pouces de largeur dans le fond.
Les dimensions ci-dessus sont plus ou moins conformément à un plan fait par Charles Schnauder, en date du — mars 1885.
Les améliorations comprennent un magasin et résidence en briques à deux étages et à deux corps de logis, avec une bâtisse en briques à un étage, couverte en ardoises, dans le fond, ayant sur les deux côtés tout ensemble 15 chambres, 2 citernes, hangars, etc. Cette propriété étant située dans un voisinage d'affaires et à une petite distance du débarcadère du ferry de la rue Jackson, offre une chance rare pour des personnes qui cherchent un placement de première classe et sera vendue avec les conditions faciles ci-après—Un tiers ou plus comptant, et le reste à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée, etc., etc.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les taxes dues et exigibles en 1885.
22 mars—22, 29—avril 5, 12, 19, 25.

Succession de Mme John E. Hackett.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,040—Division E—Attendu que P. S. Wiltz, Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme John E. Hackett, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 avril—14,18,23

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

POUR CAUSE DE DÉPART.
No. 178 rue de la Douane, entre Remparts et Bourgogne. Maison en briques à trois étages.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 2 mai 1885 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles entre Gravier et Commune, la propriété ci-après décrite, savoir.
Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rue Douane, Canal, Remparts et Bourgogne, désigné par le No. 3, mesurant 20 pieds 10 pouces 1 lignes de face à la rue de la Douane sur une profondeur de 97 pieds. Les améliorations consistent en une maison en briques à trois étages connue par le No. municipal 178 rue de la Douane, ayant au rez-de-chaussée salon et salle à manger avec portes à coulisse deux chambres avec cabinet et palier au deuxième, et deux chambres au troisième, une cuisine en briques à deux étages avec deux chambres, corridor, lieux d'aisances, water works citernes etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de leur date jusqu'à paiement, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usitées dans les ventes. L'acquéreur devra tenir la propriété assurée, rembourser les primes d'assurance non expirées, transférer la police d'assurance au porteur des billets, assumer le paiement des taxes de 1885 et les acquitter en sus du prix de l'adjudication et déposer 10 pour cent du montant de la dite adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Edgar Grima notaire aux frais de l'acquéreur.
18 avril—18 19 25 à la vente

Magasin et résidence de choix rue Royale.
No 71 rue Royale, entre Bienville et Conti.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 25 avril 1885 à midi il sera vendu à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles—
Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre D dans l'îlet compris entre les rues Royale, Bourbon, Bienville et Conti mesurant 33 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.
Les améliorations comprennent une très jolie bâtisse en briques à trois étages connue comme le No 71 rue Royale, le rez de chaussée est occupé par Mme Girardey qui y tient un magasin de modes, les étages supérieurs sont divisés en huit chambres confortables avec palier à chaque étage, à la maison principale sont joints—un corps de logis en briques à deux étages avec quatre chambres, un grand édifice en briques à un étage dans le fond, dont on peut faire une écurie et une remise. Sur la façade est un grand balcon appuyé sur des piliers en fer. Entrée pour voiture, cour pavée, lieux d'aisance à chaque étage dans les cabinets attenants à la cuisine, grand bassin de gaz dessus de la cuisine, grand water-works etc.
Le tout a été récemment réparé. La propriété est vendue sujette à un bail qui expirera le 30 septembre 1885 au taux de $100 par mois payable mensuellement (elle peut en avoir fort peu de frais rapporter $150 par mois).
Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste à un crédit de un et deux ans en billets garantis par hypothèque spéciale et le privilège de vendeur avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date des dits billets jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses usuelles aux contrats et actes de vente. L'acquéreur devra tenir les dites bâtisses assurées pour une somme qui ne dépassera pas le montant et transférer la police au porteur des billets, assumer et payer les taxes de 1885 en sus du prix d'adjudication et faire au moment de la vente un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant C. T. Soniat notaire aux frais de l'acquéreur.
18 avril—18 à la vente

Occasion rare
Pour opérer un placement sûr en magnifique maison double, avec trois étages avec résidence, occupée par L. BAUER, marchand de meubles.
Nos 95 et 97 rue Royale.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 25 avril 1885 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles entre Commune et Gravier—
Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Conti et St Louis mesurant au pied américain 54 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un magnifique édifice en briques à trois étages couvert en ardoises contenant deux grands magasins avec vestibule au rez-de-chaussée et appartements [illegible] au premier étage, [illegible] magasin et salons, et au deuxième et troisième étages plusieurs chambres. Une cuisine à trois étages couverte en ardoises, contenant huit chambres, cabinet etc. à chaque étage, lieux d'aisance, citerne, hangar, grand corridor, cour pavée etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de leur date jusqu'à paiement, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur devra tenir la propriété assurée, transférer la police au porteur des billets, assumer le paiement des taxes de 1885 en sus du prix de l'adjudication, et déposer 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
La propriété est vendue sujette à un bail à L. Bauer, expirant le 30 septembre 1885, au taux de $125 par mois payable à la fin de chaque mois.
Acte de vente pardevant Theodore Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15avril—19 avril à vente

Résidence de Famille.
No 316 rue St. Claude, entre Esplanade et Kerlerec. Bâtisse en briques à deux étages.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 25 Avril 1885 à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, la belle résidence de famille ci-après décrite.
Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, St Claude, Kerlerec et Marais mesurant 28 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue St Claude, sur 125 pieds 1 pouce et 1 ligne sur la ligne du côté de l'Esplanade, sur 124 pieds 7 pouces 5 lignes sur l'autre ligne, et 26 pieds 2 pouces 6 lignes sur l'autre ligne latérale vers la rue Kerlerec.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages désignée par le No 316 de la rue St Claude ayant au rez-de-chaussée salon, salle à manger et cabinet; au second, deux grandes chambres, une chambre en haut, cuisine à deux étages avec quatre chambres, waterworks, lieux d'aisances, cour briquetée, etc. et parterre sur la devanture.
Conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, et 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur devra assurer les bâtisses, rembourser les primes non expirées, transférer les polices d'assurances au détenteur des billets, et assumer le paiement et payer toutes les taxes de l'année 1885 en sus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant James Fahey notaire aux frais de l'acquéreur.
18 avril—18 à la vente

MAGNIFIQUE RESIDENCE.
No. 361 rue Jackson, entre White et Laurent.
Christina Hofer vs. Julia M. Hofer et al.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 13 857.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 25 avril 1885 à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 9 avril 1885, dans la susdite affaire la propriété ci-dessous décrite, savoir.
Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlet borné par les rues Jackson, Laurent, Josephine et White mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 2 1/2 lignes entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une agréable résidence en bois, à deux étages, pour 1 famille avec de la rue, ayant de grandes galeries devant et derrière au premier et au second étage, salon, salle à manger, corridor, portes à coulisses au premier étage, deux chambres à coucher et un cabinet au second étage, cuisine, une bâtisse en bois à deux étages se reliant au corps principal de logis avec quatre chambres, une autre bâtisse en bois à un étage, dans le fond avec une grande chambre, gaz partout dans la bâtisse principale, tout recouvert en ardoises, grand jardin avec arbres fruitiers, vignes, rosiers etc. désignée par le numéro municipal 361 rue Jackson.
Conditions—1/3 ou plus comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement de la totalité ou d'une partie des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour l'année 1885, en sus du prix d'adjudication, assurera les bâtisses pour un montant égal aux billets souscrits, remboursera les primes d'assurance non expirées, transférera les polices d'assurance aux détenteurs des billets et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 avril—18 25 mai 2 9 16 23

VENTES PAR LE CONSTABLE.

S. Blasini, agent, vs. Mr et Mme Bruno—No 6234.
DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, le MARDI 28 avril 1885 à onze heures A. M. en face de mon bureau, No. 90 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
18 avril—18,24,28

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Magasins et résidences productives et bien situées.
Coin des rues North Poydras et Penn, bâtisse en briques à trois étages.
Coin des rues North Poydras et Dryades, bâtisse à trois étages, en briques.
Esplanade, entre Tremé et Marais.
Une résidence élégante en bois, à deux étages, près de la belle résidence de Léon Godchaux.
Vente pour le compte d'un propriétaire absent.
PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear encanteur Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI 25 avril, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St. Charles rue St Charles entre Gravier et Commune—
1. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 1 dans l'îlet borné par les rues North Poydras, Dryades, Penn, Perdido, mesurant 21 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue North Poydras sur une profondeur de 75 pieds sur la rue Dryades formant l'encoignure des rues North Poydras et Dryades, ensemble avec l'usage d'une ruelle de 10 pieds de largeur faisant face à la rue Dryades.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages renfermant résidence et magasin à la fois, l'encoignure est occupé par une belle grocerie tenue par P. Blanc et vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1885, à raison de [illegible] piastres par mois payable mensuellement.
2. Une portion de terre désignée par le No 11 dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant 21 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue North Poydras sur une profondeur de 75 pieds sur la rue Penn formant l'encoignure des rues North Poydras et Penn [illegible] vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1885, à raison de [illegible].
3. Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District, désigné par la lettre [illegible] mesurant 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue North Poydras sur une profondeur de 75 pieds, ensemble avec l'usage d'une ruelle [illegible]. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages renfermant résidence et magasin à la fois [illegible] expirant le 30 septembre 1885 [illegible].
4. Une portion de terre située dans le même district et îlet que les trois susdites décrites, mesurant [illegible] pieds [illegible] de face à la rue Dryades [illegible] profondeur de 25 pieds [illegible] expirant le 30 septembre 1885 [illegible].
5. Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignée par la lettre B et située dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Marais, Tremé et Quartier, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Esplanade sur 130 pieds de profondeur entre la rue Quartier, sur une profondeur de 204 pieds.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, couverte en ardoises avec de grandes galeries aux deux étages et ayant au rez-de-chaussée salon et salle à manger avec portes à coulisse, salle à [illegible], au premier étage chambres à coucher et vestibule. Aussi une [illegible] à deux étages. Récemment [illegible] cuisine [illegible] ardoises, [illegible].
Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste à un crédit de un et deux ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses usuelles des actes de vente. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes taxes dues en 1885 en sus du prix d'adjudication et assurer les bâtisses et transférer les polices d'assurance au porteur des billets et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
5 avril—5 12 19 à la vente

La maison de maître de M. ESCOBAL,
Rue du Canal, avec tout un îlet de terre.
No 205 rue de Chartres, entre Douane et St-Louis, Magasin, maison à trois étages avec attique en briques.
Nos 207 et 209 rue de Chartres, [illegible], Maison à deux étages [illegible].
Martin de l'Escobal vs. Ses créanciers.
No 13,814—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 46 rue Royale—SAMEDI 25 avril 1885 à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 17 mars 1885, les propriétés ci-après décrites appartenant à la dite affaire savoir :
1. **Un certain îlet de terre** ensemble avec [illegible] situé dans le [illegible] borné par les rues du Canal, [illegible], St Patrick et [illegible] et mesurant [illegible] 300 pieds [illegible].
Les améliorations consistent en une belle maison de maître à deux étages, solidement construite, couverte en ardoises, ayant de belles salles, avant au rez-de-chaussée salons, arches, salle à manger et bibliothèque, grand hall au second étage avec huit et quatre chambres [illegible] et une galerie couverte en ardoises.
Aussi une cuisine à deux étages couverte en ardoises, et une écurie en briques avec stalles pour 4 chevaux, remise, chambres à la rue pour [illegible] de [illegible]. Il y a aussi une grande [illegible]. Il y a [illegible] chambres, et [illegible] orangers, [illegible] environ 5000 orangers, [illegible] des arbres fruitiers, [illegible].
2. **Un certain lot de terre,** avec les bâtisses [illegible] dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues de Chartres, Douane, St Louis et Decatur, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue de Chartres sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 191 pieds 10 pouces et 3 lignes. Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages avec mansarde couverte en ardoises, avec grande entrée pour voitures, grand magasin et 3 chambres attenantes et un loge au premier et au deuxième étages et deux chambres dans la mansarde. Une autre maison en briques à deux étages couverte en ardoises et contenant à chaque étage une grande chambre, une autre bâtisse à deux étages, contenant une bonde chambre à chaque étage, lieux d'aisance, cour, citerne, etc. L'arrière-cour et l'entrée pour voitures sont pavées en pierres plates. La propriété porte le No 205 rue de Chartres.
3. **Un lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet, et du même côté de l'îlet touchant la propriété ci-dessus décrite [illegible] au pied américain, [illegible] pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de [illegible] pieds sur la ligne qui la sépare de la propriété à laquelle elle touche [illegible] de 204 pieds ainsi que d'une profondeur d'un angle droit sur une ligne vers la rue Ste Anne de 16 pieds et une largeur de 22 pieds, et sur l'autre côté une profondeur de 127 pieds et une largeur dans le fond de 42 pieds. Les améliorations consistent en une maison en briques à un étage avec mansarde couverte en ardoises, contenant une grande chambre à chaque étage, aussi deux autres bâtisses à un étage bien convenables pour entrepôts, la propriété est connue comme par les Nos 207 et 209 rue de Chartres.
Le tout conformément aux plans d'Edgar Pilié, architecte, en date du 20 mars 1885.
Termes et conditions pour les propriétés premièrement et secondement décrites—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance au prix de l'adjudication à un crédit de un et deux ans représentés par les billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement et garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue respectivement. Les actes de ventes devront contenir la clause de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets et de ses dispositions en cas de faillite. Les acquéreurs assureront les améliorations sur les propriétés à eux adjugées respectivement pour le montant de la dite portion à crédit de leur adjudication et transféreront les polices d'assurances au syndic ou aux personnes détentrices des dits billets et les dits acquéreurs assumeront en sus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1885 et déposeront avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent sur le prix de l'adjudication, et finalement les actes de vente devront contenir toutes les clauses usuelles qui faciliteront la vente aux billets des dits acquéreurs, et pour la propriété troisièmement décrite, l'acquéreur payera COMPTANT la somme de $983 33 avec huit pour cent d'intérêt par an à partir du 3 février 1882 jusqu'au jour de la vente, et pour la balance du prix d'adjudication, s'il y en avait, sur les mêmes TERMES et CONDITIONS dits plus haut pour les autres propriétés.
Actes de ventes pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.
21 mars—21 28 avril 4 11 18 25

VENTE DE SYNDIC.
H. L. Noré vs. Ses Créanciers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13 [illegible]—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan au comptoir du magasin No. 205 rue du Canal, mardi 28 avril 1885 à 11 heures du matin, de la propriété ci-après décrite à savoir
Le stock de marchandises du dit plaignant dans le dit magasin No. 205 rue du Canal, consistant en marchandises sèches ensemble avec les comptoirs, étagères, installations, etc., conformément à un inventaire qui peut être vu au dit magasin ainsi que les comptes à recevoir du dit plaignant.
Conditions—Comptant.
Nouvelle Orléans, 17 avril 1885.
J. A. CASTANEDO, Syndic.
18avril—18 22 28

L'Abeille de [illegible]
Bureaux : [illegible]
NOUVE[illegible]
DIMANCHE[illegible]

UNE MACH[illegible]

(Extrait d'un[illegible] M. A. V[illegible] Paris.)

Il y a bien l[illegible] cypé de che[illegible] exécuter les [illegible] machines, au [illegible] Pascal écrivait [illegible] encore que [illegible] de la machine [illegible] son nom au [illegible]
[illegible]

FEU[illegible]
No 35
Miner[illegible]
CHARLES[illegible]

—Et cela [illegible] que ces [illegible] dit, [illegible] pour [illegible]
[illegible]